

Bulletin municipal

N° 29 Avril 2016

SOMMAIRE

p.2 :

- Informations
- Fusion C32S - Com d'agglo

p. 3

- La société de pêche « La perche »
- Les communes du canton de Saint-Simon sous l'occupation allemande (2e partie)

p.5 :

- La poste, une institution qui dure !

p. 6 :

- Nos joies et nos peines
- Permanences des maire et adjoints
- Histoire d'eau

ÉDITORIAL

En ce début de printemps, comme par le passé, la municipalité de Flavy reste attentive à ce que notre territoire soit un lieu de vie toujours plus fonctionnel et agréable. Notre commune dispose de précieux atouts pour le bien de tous : accueil scolaire et périscolaire, artisanat et commerce, santé, service public, sociétés, clubs et associations...

La mairie reçoit fréquemment des demandes de personnes souhaitant y trouver une habitation à acquérir ou à louer. Les possibilités d'accueil sont malheureusement limitées. Pour les augmenter, nous avons entrepris d'agrandir notre parc locatif ; plusieurs opérations vont aboutir prochainement.

D'autres travaux importants sont sur le point de démarrer : réfection de rues, modernisation et réaménagement des salles polyvalentes. Ces actions entraîneront bien sûr quelques contraintes ; ainsi les festivités du 14 juillet auront-elles pour cadre le stade municipal, qui retrouvera pour cette occasion l'affluence et l'ambiance des grands jours !

En attendant, je souhaite à toutes les Flaviennes et à tous les Flaviens un agréable printemps.

Danielle Lanco



ENSEMBLE, FAISONS DE FLAVY-LE-MARTEL UN VILLAGE PROPRE !

À divers emplacements du village, des poubelles sont mises à votre disposition. N'hésitez pas à les utiliser pour garantir la propreté de l'environnement.

INFORMATIONS

DÉCHETS VERTS

Le ramassage des branchages, à domicile, sera assuré par les employés communaux, à partir du mardi 17 mai 2016.

Une benne sera à votre disposition

le jeudi 21 avril 2016

le jeudi 23 juin 2016

le jeudi 21 juillet 2016

de 8 h à 16 h

sur le parking de la salle polyvalente.

BADGES D'ACCÈS

À LA DÉCHETTERIE

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le dernier bulletin municipal, les nouvelles cartes de la déchetterie ne pourront pas être retirées en Mairie.

Nous vous invitons à venir retirer vos badges à l'accueil de la Communauté de Communes uniquement aux jours suivants :

lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-SIMON ET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN : UNION LIBRE OU MARIAGE FORCÉ ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée en août 2015, modifie la carte des régions, redéfinit leurs compétences respectives et celles des départements. Elle impose aussi de renforcer les tailles des intercommunalités, celles-ci devant avoir désormais au moins 15 000 habitants. Notre communauté de communes n'en ayant qu'un peu plus de 10 000, elle a dû chercher à s'associer avec une intercommunalité voisine.

Tout d'abord, elle s'est tournée vers la Communauté de la vallée de l'Oise (CCVO) : choix cohérent puisque ces deux communautés ont en commun leur ruralité et leur taille comparable. La commune de Flavy et la majorité des communes de la C32S ont délibéré dans ce sens en décembre dernier. Mais les négociations ont rapidement tourné court. Le président de la C32S et ses négociateurs ont alors proposé à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin de nous absorber. Le préfet de l'Aisne en a pris acte.

Nous ne savons pas encore quels changements cette nouvelle situation impliquera : le contenu du contrat de la nouvelle « association », à notre connaissance, n'a pas encore été défini ; mais nous ne représenterons que peu de voix dans cette communauté à majorité urbaine (notre population représentera moins de 15 % du total).

Comment évoluera le montant de notre taxe « ordures ménagères » ? (le taux de celle de la Communauté de Saint-Quentin est nettement supérieur au nôtre.)

Quel est l'avenir de notre école de musique et de danse ? (la communauté de Saint-Quentin n'a pas la compétence culture !)

Bien d'autres questions se poseront.

Nous ne manquerons de vous mettre au courant de l'évolution de la situation, quand nous serons informés !

Danielle Lanco

DES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DE PÊCHE « LA PERCHE »

La plus ancienne association de Flavy est plus que centenaire : sa création remonte au 6 février 1910. Elle a compté, dans les années 80, jusqu'à 500 membres. Malgré une sensible baisse des effectifs, elle reste dynamique. Un nouveau bureau, présidé par M. Alain Moufflier, a été installé en janvier 2016 (voir bulletin précédent).



départ d'un concours de pêche en 1922

Comme informations, il faut noter :

- une ouverture de la pêche aux carnassiers, le 1er Mai 2016,
- une permanence pour la vente de carte de pêche, le samedi 23 avril 2016, de 16 h à 18 h, à la petite salle annexe de la mairie.

LES COMMUNES DU CANTON DE SAINT-SIMON

SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE 1914-1918

(2e partie)

De Jussy, dès le 20 août, note M. Boudierlique, c'était un long et douloureux cortège des populations de Belgique fuyant l'invasisseur.

À Montescourt, le 24 août, on s'aperçoit que les convois militaires britanniques refluent vers Ternier, vers le sud.

Dans les jours qui suivent, le trafic ferroviaire s'intensifie, trains militaires, sanitaires, de réfugiés, filent vers le sud. La nuit, le bruit de la canonnade se fait plus distinct, le ciel rougeoie vers le nord.

À partir du 27 août, le bruit se répand que des patrouilles de uhlans ont été vues dans les environs tout proches.

C'est l'affolement et, malgré les consignes, beaucoup de familles envisagent de partir. Les 27 et 28 août, des familles de Saint-Simon quittent en toute hâte leurs foyers. À Bray-Saint-Christophe, selon le maire M. Dusanter, l'exode a commencé dans un affolement général facile à comprendre. Hâtivement on entassait dans des véhicules de toutes sortes ce que l'on avait de plus précieux, ainsi que du bétail, et l'on partait un peu au hasard.

Les troupes allemandes arrivent les 28 et 29 août.

Ce sont des détachements de uhlans qui investissent en premier les communes.

Sous la menace des armes, par la désignation d'otages et les menaces de mort, ils s'en prennent aux édiles pour terroriser la population ; ils exigent des contributions de guerre en argent, des vivres et

matériaux

André Leclère raconte : « le 30, à midi, des Uhlans sont au pont du Savriennois... »

« La maison d'Abraham (maison de commerce) est mise à sac »

Obligation est faite aux habitants de laisser leur porte grande ouverte, les troupes qui arrivent alors après les uhlands entrent dans les maisons et se servent, cherchant surtout à manger et à boire.



Le Savriennois avant 1914, coll F.Israël

L'occupation

La « Marne » suscite un espoir de courte durée : l'ennemi s'installe. Les « occupés » doivent se résigner à subir des conditions de vie très dures imposées par l'occupant. Pourtant le front n'est qu'à quelques dizaines de kilomètres de distance, et le bruit du canon porté par le vent le rappelle à chaque instant. Jenny Leclère (femme de Marcel), 28 août 1915 : « Il y a un an, c'était la bataille de Saint-Quentin, nous entendions le canon pour la première fois, combien l'avons-nous entendu depuis ? »

L'administration allemande impose sa dictature : des commandantures sont installées dans chaque village.

Voici le règlement de la commandanture de Pithon porté à la connaissance des habitants, et qui les glace d'effroi :

1. Appel des hommes à toute heure de la journée.
2. Tout rassemblement est interdit même de deux personnes.
3. Plus de lumière après six heures du soir et défense expresse de circuler dans le village sous peine d'emprisonnement.
4. Travail forcé pour les hommes, femmes et jeunes filles.
5. Défense sous peine de mort de se baisser à moins de vingt mètres du passage à niveau de la ligne du chemin de fer.
6. Pêche rigoureusement interdite dans tous les cours d'eau.
7. Salut aux officiers et sous-officiers.
8. Défense d'aller du village à un autre sans permis.

Dans tous les villages, c'est le même scénario.

Dans le journal de la famille Leclère, on trouve :

11 octobre 1914 : « Un avis des Allemands annoncé par le garde réclame les armes qui n'ont pas encore été portées à la mairie... Les pigeons voyageurs doivent être portés à la commandanture de Chauny. Une affiche placardée à la mairie dit qu'un citoyen de Chauny (Mr Ternynck) est condamné à une amende de 120 000 francs pour avoir caché deux fusils de chasse. »

13 octobre 1914 : « Les ordres sont sévères pour la circulation, il faut avoir un laissez-passer délivré par le commandant de place. La commune n'ayant pas adopté l'heure allemande, défense de laisser sonner l'horloge de la mairie. » (l'heure allemande sera imposée le 10 décembre 1914).

À suivre

LA POSTE, UNE INSTITUTION QUI DURE

(recherches historiques de « Mémoire du canton »)

Longtemps confiée à des particuliers plus ou moins contrôlés par le pouvoir, la Poste va devenir un service public exploité par l'État pendant la révolution. En septembre 1792, la Convention décide que les directeurs des 1300 bureaux de poste seront élus. Il n'y a que 17 bureaux à Paris ; dans les campagnes, les 3/4 des cantons sont dépourvus de bureaux de poste.

Au début du 19e siècle, le courrier circule dans des malles-postes tirées par des chevaux (vitesse : environ 10 km/h). Jusqu'au début du 19e siècle, le courrier est retiré au bureau de poste par son destinataire contre paiement. À partir de 1830, la distribution est organisée : 5000 facteurs parcourent chacun plus de vingt kilomètres par jour.

Le premier timbre-poste français est lancé en 1849 (c'est désormais l'expéditeur qui paie).

Au milieu du 19e siècle, le chemin de fer est utilisé pour transporter du courrier, avec des wagons spéciaux où s'effectue le tri. Au début du 20e siècle, ce sera l'automobile et l'avion.

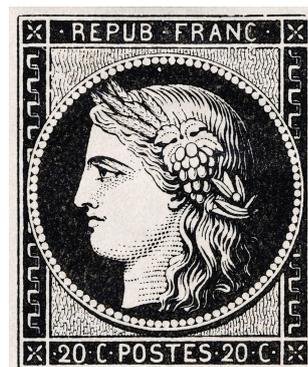
Les facteurs sont environ 23 000 en 1910 ; ils vont à pied ou à bicyclette, été comme hiver, par tous les temps ; ils parcourent en moyenne 27 km par jour ; ils n'ont qu'un jour de repos par mois (avant 1893, ils travaillaient tous les jours). De tous les agents publics, les postiers ont longtemps été les moins rémunérés. Des grèves se déclenchent (1899, 1906, 1909), durement réprimées (380 révocations en 1906).

La guerre de 1914 envoie une grande partie des postiers au front, ce qui conduit à la féminisation de la profession (en 1917, cent vingt factrices accomplissent leur service à Paris).

Au début des années 50, la poste se dote de camionnettes, des 2CV Citroën...

C'est en 1991 (loi du 2 juillet 1990) que la poste change de statut pour devenir un exploitant autonome de droit public : La Poste.

Les postiers sont aujourd'hui plus de 80 000 à distribuer chaque jour plus de 60 millions de lettres et paquets.



Premier timbre poste



La poste de Flavy avant 1914

La Poste de Flavy est plus que centenaire ; détruite en 1917, elle a été reconstruite en 1924 (c'est l'Hospice Charles Lefèvre qui a pris en charge les travaux ; le bâtiment lui appartient toujours).

La Poste est ouverte du lundi au samedi (lundi : 10 h 45-12 h, 14 h 15-16 h30, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9 h-12 h, 14 h 15-16 h30, samedi 8 h 30, 11 h 45 ; fermé lundi 16 mai)

En août 2016, pendant les quelques semaines de congé du receveur, le bureau ne sera ouvert que le matin (le bureau de Montescourt le sera l'après-midi).

Nul ne peut dire ce que l'avenir lointain nous réserve ; pour ce qui est de l'immédiat, les Flaviens n'ont rien à redouter : ils pourront encore benoîtement bénéficier des services de leur Poste pendant des lustres, en dépit des rumeurs...

NOS JOIES ET

NOS PEINES

Naissances

19 mars : Mathéis COTRY

29 mars : Hugo DUMONT

29 mars : Hugo MERESSE

Mariage

9 avril : BACCONNIER Arnaud
et BAS Caroline

Décès

1er janvier : Marceau GRAS

19 janvier : Madeleine BAUDOUX

20 janvier : Jacqueline LEROY

20 janvier : Jacqueline LAMART

29 janvier : Arselino PABLOS GONZALEZ

3 février : Charles ANSELME

22 février : Micheline JOUAN

1er mars : Liliane LETUPPE

4 mars : Robert GUILBERT

26 mars : Lucette PETIT

PERMANENCES

MAIRE – ADJOINTS

(DE 9 H 30 À 10 H 30)

7 - 8 mai : Mme Marie-Thérèse GROGNET

15 - 16 mai : Mme Danielle LANCO

21 - 22 mai : M. Éric VAN ISACKER

28 - 29 mai : M. Régis LEFÈVRE

4 - 5 juin : Mme Andrée TATIN

11 - 12 juin : Mme Marie-Thérèse GROGNET

18 - 19 juin : Mme Marie-Thérèse GROGNET

25 - 26 juin : M. Régis LEFÈVRE

2 - 4 juillet : Mme Andrée TATIN

9 - 10 juillet : M. Patrick JULIEN

HISTOIRE D'EAU

Depuis quelque temps, la qualité de l'eau, dans notre commune et les communes avoisinantes, suscite des interrogations.

Une nouvelle station de déferrisation a été construite et achevée en 2015. Cette installation doit éliminer au maximum le fer et le manganèse, présents dans l'eau pompée, par un traitement catalytique à l'aide d'un filtre à sable manganifère.

Elle a été mise en service en juillet 2015.

Dès le départ, il y a eu des dysfonctionnements. Le problème majeur vient d'un défaut de mise en service : trois mois avant son utilisation, le sable a été mis en contact avec l'eau qui est restée stagnante. Cela a provoqué la production d'une boue de couleur marron à noire.

Bien évidemment, tout cela a été nettoyé avant de mettre en réseau. Mais le sable ne joue plus pleinement son rôle : des résidus subsistent, d'où la couleur parfois marron.

Le syndicat du Bois l'Abbé est le responsable de la distribution de l'eau dans notre commune. Dès que des plaintes ont été formulées, la municipalité en a alerté le président de ce syndicat et Veolia en leur demandant d'intervenir.

Des actions sont en cours. Par prudence, nous conseillons aux personnes qui ont subi des dommages d'en garder précieusement les preuves en vue d'une éventuelle indemnisation.

JOUONS

Avec le tirage suivant : A E I N R S T, on peut obtenir 19 mots de 7 lettres (scrabble). Lesquels ?

Solution dans le prochain bulletin.